

Le SEV et transfair déposent un préavis de grève aux TPG

SEV-Online

5-6 minutes

17 juin 2022 | Actualité / journal SEV, Communiqués de presse



Suite au refus de la direction des Transports publics genevois (tpg) d'entrer en matière sur le versement de la compensation du renchérissement de 1,2% pour 2022, les syndicats SEV-tpg et transfair ont consulté leurs membres qui leur ont donné mandat d'engager, si nécessaire, des mesures de lutte afin d'obtenir gain de cause face à leur revendication. Un préavis de grève a été déposé pour le 28 juin.

L'article 23 du statut du personnel des tpg stipule que l'indexation des salaires au coût de la vie, calculée du mois de

novembre de l'année précédente au mois de novembre de l'année en cours, est automatique. Cela correspond à +1,2% de novembre 2020 à novembre 2021. Le 16 décembre 2021, la direction des tpg a invité les organisations syndicales à une réunion pour les informer qu'elle n'entrerait pas en matière sur la question de l'indexation.

A la demande du SEV-tpg, la direction et les partenaires sociaux se sont à nouveau réunis le 30 mars 2022. La direction a réaffirmé son refus d'indexer l'échelle des traitements. Elle a cependant proposé une prime de 500.- nets pour chaque collaborateur et collaboratrice de l'entreprise. Le SEV et transfair ont pris note de cette proposition mais ont tout de suite exprimé à la direction le fait qu'une prime unique – qui ne s'inscrit pas sur toute une carrière - ne peut constituer une alternative pertinente à une indexation des salaires. En outre, seule une indexation permet une augmentation des rentes de la caisse de pension.

SEV et transfair ont soumis cette proposition de prime à leurs membres lors d'une consultation présentant en tout trois choix : accepter la prime, refuser la prime et obtenir l'indexation ou accepter la prime pour les efforts fournis pendant la crise covid et obtenir l'indexation.

Les résultats de cette consultation ont été communiqués à la direction des tpg le 9 juin 2022. Ils sont sans appel : plus de 90% des membres du SEV et de transfair veulent obtenir l'indexation de l'échelle des traitements. Surtout, le mandat donné aux syndicats, et cela de manière massive, est d'accepter la prime et d'exiger l'indexation. Afin d'obtenir gain de cause, leurs membres leur ont également donné mandat de lancer des mesures de lutte.

C'est pourquoi, sur ce mandat, et face aux refus successifs

de la direction de mener de véritables négociations, les syndicats SEV et transfair ont pris la décision de déposer un préavis de grève pour la journée du 28 juin 2022. La rencontre avec la direction le 21 juin permettra de savoir si le préavis sera maintenu ou retiré.

La direction évoque pour justifier son refus de l'indexation un contexte économique délicat et la perte annuelle brute de 21 millions de francs. Compensée par les pouvoirs publics, le déficit se monte à 6.9 millions. Un chiffre « conforme au budget prévu » selon les tpg eux-mêmes. En effet, les autorités ont demandé aux compagnies de transports publics de maintenir leurs offres malgré la chute de la fréquentation. Ce n'est toutefois pas aux salarié-e-s d'en faire les frais. Plutôt que d'être remerciés et reconnus pour leur investissement durant la pandémie pour avoir assuré un service essentiel, les salarié-e-s des tpg ressentent cette nonvolonté d'indexer comme une sanction. C'est une double peine inacceptable. La direction affirme que les indexations positives réalisées depuis 2010 sont supérieures à l'augmentation des prix, l'indexation étant ainsi déjà donnée. En réalité, ce qui doit être pris en considération, c'est l'article 23 du statut du personnel des tpg. Les bornes chronologiques définies à prendre en compte sont donc celles de l'IPC genevois de novembre 2020 à novembre 2021. Ni plus ni moins.

La demande du personnel des tpg est d'autant plus légitime que les appels se multiplient pour demander aux entrepreneurs et aux patrons d'accorder le renchérissement. Le conseiller fédéral Guy Parmelin est ainsi intervenu récemment pour exhorter les employeurs et les syndicats à négocier une hausse des revenus. Vincent Subilia, directeur général de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Genève, lui-même, affirme au 19h30 de la RTS que la hausse du coût de la vie doit être prise

en compte et répercutée, au moins en partie, sur la masse salariale.

Il est ainsi inconcevable que les pouvoirs publics misent sur les tpg comme premier acteur de la mobilité de demain et comme une des solutions aux enjeux climatiques et qu'en parallèle l'entreprise rogne les conditions salariales de ses collaboratrices et collaborateurs en péjorant leur pouvoir d'achat.

Le Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné, également très préoccupé par les effets d'une inflation galopante, est sur un agenda de mobilisation sur cette question. Il se solidarise avec les démarches des syndicats SEV et transfair. Le mécanisme sur l'indexation inscrit dans la loi doit être appliqué.